

---

## Actions et propositions de l'industrie gazière face à la crise

### Synthèse

La crise énergétique que l'Europe connaît depuis un an a pour conséquence une perturbation de l'équilibre offre-demande global et une conjoncture de prix particulièrement élevés et volatils.

Les acteurs de la filière gazière ont été fortement mobilisés au cours de l'année 2022 pour assurer la sécurité d'approvisionnement et le remplissage des stockages, pour accompagner leurs clients et promouvoir les actions de maîtrise de la demande. Ces actions ont eu des bénéfices importants pour l'ensemble des acteurs, avec des prix en France significativement plus bas que chez nos voisins européens. Elles placent la France à l'entrée de l'hiver dans une situation bien meilleure que celle qui pouvait être anticipée quelques mois auparavant.

Dans ce contexte de prix élevés, les pouvoirs publics ont mis en place un ensemble de mesures d'accompagnement, qui ont amorti fortement les conséquences de la crise pour les ménages et aidé certaines entreprises. Les niveaux de prix de marché ont déjà des conséquences concrètes pour un nombre important d'entreprises, qui décident de réduire ou d'arrêter temporairement leur activité. L'AFG alerte sur l'impact sur l'économie et appelle à un rééquilibrage des mesures de soutien mises en place pour les orienter davantage vers les entreprises en difficulté.

Pour aider l'ensemble des clients à faire face en 2023 aux conséquences des prix élevés de l'énergie, l'AFG formule les propositions suivantes :

#### Pour les entreprises

- Étendre le bénéfice du bouclier tarifaire aux TPE et aux PME sous la forme d'un « chèque énergie entreprises », à un niveau déterminé en fonction du prix de fourniture contractualisé et de la consommation de référence, et selon un critère reposant sur le ratio entre le montant de la facture énergie et le chiffre d'affaires annuel
- Mettre en place rapidement, avant la fin de l'année, le dispositif de garantie de l'État pour s'assurer que tous les clients puissent se voir proposer au moins une offre de fourniture

#### Pour les ménages

- Pérenniser en 2023 les mesures de renforcement du niveau du chèque énergie et ouvrir une réflexion de fond sur une refonte du dispositif et de la cible des bénéficiaires
- Lancer rapidement une consultation sur les modalités de définition d'un indice de prix de référence pour 2023 suite à l'extinction des tarifs réglementés en gaz
- Élargir le bénéfice du chèque énergie exceptionnel « fioul » à l'ensemble des énergies hors réseau – fioul, bois et propane – pour les ménages résidant sur une commune non raccordée au réseau de gaz naturel

- Mettre en place un taux de TVA réduit pour les offres de fourniture de gaz contenant 50 % de biométhane

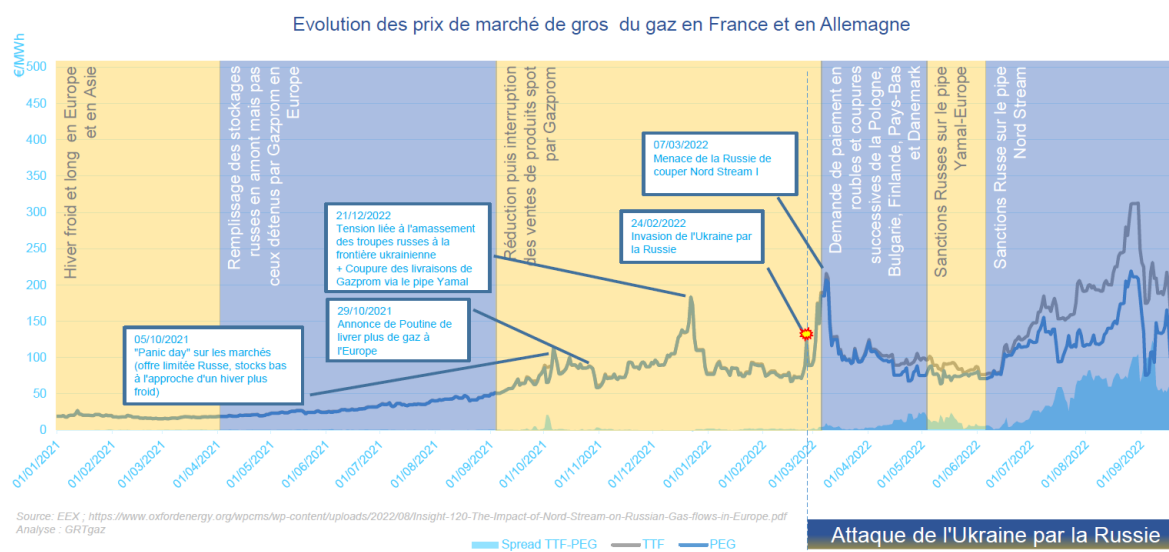
Pour les acteurs de la mobilité gaz

- Mettre en place un dispositif d'aide au GNV qui favorise cette énergie à hauteur de ses bénéfices environnementaux et qui permette de préserver le développement de la filière

## 1. Un contexte de crise inédit

La crise énergétique que l'Europe connaît depuis l'automne 2021 se caractérise par un bouleversement de l'équilibre entre offre et demande, dans un contexte de reprise de l'économie mondiale post COVID et de diminution progressive des flux de gaz russes. Cette tension sur l'équilibre du marché a été exacerbée par l'anticipation de risques géopolitiques se traduisant par des primes de risques importantes.

Cette situation conduit à une conjoncture de prix du gaz particulièrement élevés et volatils selon la séquence rappelée dans la figure ci-dessous, avec des pics de prix ayant dépassé 300 €/MWh en août 2022.



Source : GRTgaz d'après EEX et OIES

Les conditions particulières du mois d'octobre, caractérisées par des températures élevées, des stockages remplis à plein et des flux de GNL importants ont entraîné une baisse importante des prix spot qui ont reflué à des niveaux comparables avec ceux connus avant la crise. Cependant, cette baisse ne se matérialise pas encore sur les marchés à terme, qui sont toujours marqués par des incertitudes importantes ; elle ne bénéficie donc pas aux clients finals, très peu exposés aux prix spot et qui restent soumis à des hausses de facture importantes.

## 2. Agir face à la crise : premier bilan des initiatives de la filière gazière en 2022

### a. Le rôle clé des infrastructures gazières pour assurer la sécurité d'approvisionnement

La France bénéficie d'infrastructures gazières bien dimensionnées et interconnectées, qui lui permettent de disposer d'un approvisionnement diversifié et de garantir sa sécurité d'approvisionnement. La mise en œuvre d'un nouveau schéma de régulation du stockage en 2018 et la création d'une zone de marché unique (TRF) sont autant d'atouts sur lesquels la filière a pu capitaliser. Ainsi, dans un contexte général de bouleversement des flux gaziers au

niveau européen, l'arrêt des flux de gaz russe (17 % des approvisionnements par gazoduc de la France en 2021) a pu être absorbé par le système français.

Les opérateurs d'infrastructure sont particulièrement mobilisés pour assurer la sécurité d'approvisionnement de la France et contribuer à la solidarité européenne :

- Les quatre terminaux méthaniers, qui permettent l'importation de GNL, fonctionnent à plein, et les marges d'optimisation disponibles ont été utilisées pour accroître encore leur capacité partout où c'était possible (+2 TWh/an à Fos Tonkin, +11 TWh/an à Fos Cavaou<sup>1</sup>, + 28 TWh/an à Dunkerque) ;
- Un projet de terminal flottant additionnel est en cours de développement au Havre : prévu dans un planning le plus optimisé possible, il améliorera la résilience du système pour 2023 en permettant de disposer d'une capacité d'import supplémentaire de 45 TWh/an ;
- Les stockages de gaz ont pu être remplis intégralement à l'été, ce qui permet de disposer d'un volume de 130 TWh dans le sous-sol français en entrée de l'hiver ;
- Les interconnexions avec les réseaux voisins fonctionnent à plein et permettent les importations, mais aussi les exportations pour aider nos voisins (France, Italie, Belgique, Allemagne), avec notamment la création d'une capacité d'export physique vers l'Allemagne en octobre.

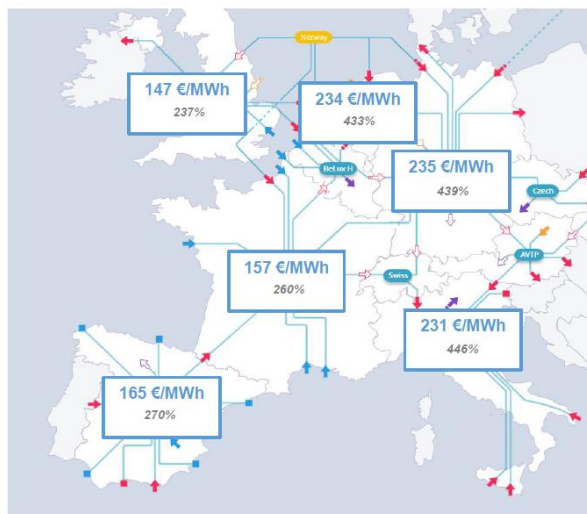


Source : GRTgaz

Toutes ces actions contribuent à la résilience du système gazier français, qui bénéficie à tous de manière très concrète. En effet, le marché, constatant une situation moins risquée en France que dans d'autres pays européens, le répercute dans les niveaux de prix. **Les prix de marché sont ainsi significativement plus bas que chez nos voisins européens depuis le début de la crise.** Le niveau de cette décote, qui varie, représente en ordre de grandeur **environ 30 €/MWh de moins en France par rapport au prix de référence européen TTF**, avec un écart ayant dépassé 100 €/MWh en septembre. Les consommateurs français ayant un prix reflétant ces conditions de marché bénéficient tous de cette situation.

<sup>1</sup> 17 TWh/an en année pleine

Moyenne des prix européens sur le mois d'août 2022  
(variation par rapport à août 2021)



Source : GRTgaz

Les gestionnaires de réseau contribuent par ailleurs de manière active aux actions de préparation à d'éventuels épisodes de tension sur le système gazier au cours de l'hiver :

- GRTgaz et Teréga ont mis en place **Ecogaz**, une plateforme qui permet à tous les acteurs de suivre en temps réel l'état du système et d'anticiper les tensions sur le réseau gazier afin d'agir en amont des dispositifs d'urgence via la mise en œuvre d'actions de sobriété – en partenariat avec les principaux acteurs du monde de l'énergie dont l'AFG
- L'ensemble des gestionnaires de réseau contribuent activement à la préparation du cadre réglementaire de mise en œuvre des dispositifs de dernier recours (interruptibilité, délestage) permettant de faire face le cas échéant à une situation de déséquilibre offre-demande avérée.

Ces actions mettent le système français dans une situation meilleure que ce qui pouvait être anticipé au début de la crise ; dans un hiver moyen, le système gazier français sera ainsi capable de faire face à la demande, tout en soutenant le système électrique et en contribuant activement à la solidarité européenne.

### b. Les fournisseurs, engagés avec l'ensemble des acteurs gaziers aux côtés de leurs clients

Les fournisseurs de gaz sont mobilisés pour assurer l'approvisionnement de leurs clients et répondre du mieux possible à leurs attentes :

- Ils se sont organisés pour approvisionner les quantités de gaz nécessaires pour pallier la baisse des flux russes, en utilisant les flexibilités de leur portefeuille et les possibilités offertes par les marchés, ce qui a permis d'assurer le remplissage des stockages à des niveaux records ;
- Ils mettent en œuvre le bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement, qui permet à tous les consommateurs résidentiels de bénéficier d'un prix dont le niveau n'a pas

augmenté depuis octobre 2021 et qui représente maintenant moins de la moitié du prix qu'ils auraient à payer en l'absence de ce dispositif<sup>2</sup> ;

- Ils réalisent un travail de pédagogie particulièrement important avec les acteurs du logement collectif (copropriétés, syndicats) pour assurer la bonne répercussion aux résidents du bénéfice du bouclier tarifaire ;
- Ils apportent les solutions commerciales les plus adaptées à leurs clients, compte tenu du contexte de marché qui s'impose à eux. Les fournisseurs se sont ainsi engagés via une charte<sup>3</sup> à respecter 25 engagements pour aider les consommateurs à faire face à la crise énergétique, dans le contexte de l'annonce de la mise en place de dispositifs d'aides publics ad hoc (cf infra).

Ces actions se font dans un contexte particulièrement tendu, compte tenu de la volatilité des marchés, des risques de contrepartie occasionnés par le niveau des prix et de la pression financière associée aux appels de marge sur les marchés. Les fournisseurs font face à un ensemble de risques nettement accrus et qui leur impose de redoubler de prudence pour préserver leur modèle économique et se prémunir du risque de faillites qui aurait des conséquences systémiques potentiellement importantes.

Par ailleurs, les fournisseurs sont, comme les autres acteurs de la chaîne gazière, impliqués dans la communication auprès de leurs clients autour des actions de maîtrise de la demande. Les initiatives suivantes peuvent notamment être soulignées :

- GRTgaz et Teréga proposent sur la plateforme Ecogaz une bibliothèque d'éco-gestes élaborés avec l'Ademe et donnant aux consommateurs des leviers directement actionnables pour réduire leur consommation ;
- GRDF a mis en place un accompagnement de ses clients particuliers et des collectivités, pour les aider à connaître et comprendre leur consommation. Les clients pour lesquels un écart significatif de consommation est repéré grâce aux données des compteurs communicants gaz sont identifiés et contactés pour les orienter vers des démarches de réduction de leur demande.

### **c. La filière aval mobilisée dans le cadre du plan de sobriété**

L'ensemble de la filière gazière et particulièrement les acteurs de l'aval (acteur de la gestion technique du bâtiment, plombiers-chauffagistes, etc.) ont contribué activement aux travaux de concertation menés par le gouvernement au cours de l'été pour la définition du plan de sobriété énergétique<sup>4</sup>. Ils sont maintenant mobilisés pour mettre en œuvre les mesures phares qui ressortent et contribuer aux baisses de consommation attendues cet hiver :

- Réduction de la température de chauffage à 19°C
- Maintien et révision des équipements

---

<sup>2</sup> [Publication des barèmes applicables pour les tarifs réglementés de vente de gaz naturel - septembre 2022 - CRE](#)

<sup>3</sup> [Crise de l'énergie : de nouvelles mesures de soutien et des engagements pris par les fournisseurs dans une charte | economie.gouv.fr](#)

<sup>4</sup> [Sobriété énergétique : un plan pour réduire notre consommation d'énergie | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

- Désembouage des circuits de chauffage
- Pilotage des équipements et installation de programmeurs

Ils continuent par ailleurs de se mobiliser pour promouvoir auprès des consommateurs les solutions de chauffage gaz les plus efficaces et qui permettent des économies d'énergie immédiates : remplacement des chaudières gaz anciennes par des chaudières gaz THPE (en particulier dans le logement collectif, quand le placement de pompes à chaleur air/eau est techniquement impossible), et développement des pompes à chaleur hybrides.

#### **d. La montée en puissance des gaz renouvelables contribue à la résilience du système**

Les gaz renouvelables continuent de se développer à un rythme soutenu, ce qui permet de disposer de volumes de gaz supplémentaires et compétitifs dans le contexte actuel. À fin septembre, 480 unités de méthanisation injectent du biométhane dans le réseau gaziers dont 112 ont été mises en service cette année, pour une capacité total installée de 8 TWh/an.

Cette dynamique de la filière a été freinée récemment. Tous les leviers disponibles (ajustements réglementaires relatifs aux conditions des tarifs d'achat, traitement des recours, etc.) doivent être actionnés pour la relancer afin d'atteindre le plein potentiel de la filière qui anticipe doubler les objectifs de la PPE actuelle et atteindre 20 % du mix gaz en 2030.

### **3. Accompagner les consommateurs dans le contexte de prix élevés : les propositions au niveau français**

En dépit des actions prises et de la situation globalement meilleure en France que dans le reste de l'Europe, il n'en reste pas moins que les consommateurs font face à des niveaux de prix extrêmement élevés par rapport aux niveaux historiques. L'effet de cette hausse des prix est différent selon les types de contrat souscrits par les consommateurs ; ceux voyant leur engagement arriver à terme et devant renouveler leurs contrats font face à des hausses de facture conséquentes et souvent difficilement supportables.

#### **a. Aider davantage les entreprises face aux hausses de prix**

Les niveaux de prix élevés ont déjà des conséquences concrètes pour un certain nombre d'entreprises, qui décident de réduire ou d'arrêter temporairement leur activité, ou pour les collectivités territoriales qui voient leur équilibre financier pénalisé par la hausse du budget énergie. On observe à fin septembre une baisse de l'ordre de 10 % de la consommation de gaz dans l'industrie sous l'effet de la hausse des prix.

Ces évolutions sont susceptibles d'avoir des répercussions lourdes sur l'ensemble de l'économie française : ralentissement général de l'activité économique, pertes de compétitivité de certains pans de l'industrie, décisions de délocalisations, etc.



---

## **L'AFG alerte sur l'impact sur l'économie et les risques de défaillance en chaîne et appelle à un rééquilibrage des mesures de soutien mises en place pour les orienter davantage vers les entreprises en difficulté.**

Pour les entreprises grandes consommatrices d'énergie, un cadre de soutien a été mis en place en 2022, visant à compenser une partie de la hausse des factures d'électricité ou de gaz pour les entreprises remplissant un ensemble de critères. Il n'a toutefois pas permis d'atteindre l'objectif recherché : la multiplication des critères d'éligibilité a empêché de nombreuses entreprises d'en bénéficier et a conduit à ce que le volume d'aides alloué soit significativement inférieur au budget prévu pour la mesure.

Un prolongement du dispositif a été annoncé fin octobre, dans le cadre d'un guichet unique simplifié avec des critères revus afin de bénéficier plus largement aux entreprises qui en ont besoin. L'AFG salue ces évolutions particulièrement nécessaires pour l'industrie.

Les petites et moyennes entreprises consommatrices de gaz ne bénéficient quant à elles d'aucune mesure d'aide particulière à ce jour, dans la mesure où elles ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés et où elles ne remplissent pas les critères des aides accordées aux énérgo-intensifs. Ces entreprises, qui constituent le cœur du tissu économique, vont pourtant faire face à des hausses importantes de leurs factures énergétiques. Si certaines pourront répercuter en partie cette hausse de leurs coûts dans leurs prix de vente, la majorité ne devrait toutefois pas avoir cette possibilité et subiront des hausses de prix de l'énergie qu'elles ne pourront répercuter qu'à la marge dans leurs prix de vente.

Ce contexte économique conduit par ailleurs à la situation paradoxale dans laquelle les investissements pour des actions d'efficacité énergétique n'ont jamais été aussi rentables, mais où ils sont freinés compte tenu du manque de marges de manœuvre budgétaire.

L'AFG plaide donc pour la mise en place d'un dispositif d'aide à destination des TPE et des PME respectant les caractéristiques suivantes :

- Un dispositif simple et facile d'accès, reposant sur un principe déclaratif
- Un ciblage des entreprises ayant particulièrement besoin d'un soutien public
- Un fonctionnement qui ne soit pas contradictoire avec l'incitation à réduire la consommation véhiculée par le signal prix

<p><b>Proposition</b> : Étendre le bénéfice du bouclier tarifaire aux TPE et aux PME sous la forme d'un « chèque énergie entreprises », à un niveau déterminé en fonction de en fonction du prix de fourniture contractuel et de la consommation de référence, et selon un critère reposant sur le ratio entre le montant de la facture énergie et le chiffre d'affaires annuel</p>
---

Enfin, le contexte économique conduit une augmentation des risques pour les fournisseurs, et notamment des risques d'impayés en cas de défaillance de leurs clients. Le niveau de ces risques les conduit dans certaines situations à ne pas pouvoir proposer d'offre à certains clients, faute de pouvoir assumer la charge financière qui résulterait en cas d'impayés. Un dispositif de garantie de l'État a été annoncé pour traiter ces cas de figure et s'assurer que chaque



consommateur puisse se voir proposer un contrat de fourniture. Il s'agit d'une contrepartie nécessaire pour que les fournisseurs soient en capacité de tenir les engagements prévus par la charte des fournisseurs d'énergie. Pour que ce mécanisme produise les effets escomptés, il est nécessaire qu'il soit en place au moment de la reconduction des contrats.

**Proposition** : Mettre en place rapidement, avant la fin de l'année, le dispositif de garantie de l'État pour s'assurer que tous les clients puissent se voir proposer au moins une offre de fourniture

### **b. Accompagner les ménages face à la hausse des prix de l'énergie tout en ciblant davantage les aides**

Le bouclier tarifaire mis en place pour les ménages a été une mesure très protectrice, et qui a eu un effet d'amortisseur important des conséquences de la crise.

Il ne constitue toutefois pas une solution pérenne dans sa forme actuelle. L'AFG soutient la volonté du gouvernement de redonner un signal prix aux consommateurs qui bénéficient aujourd'hui du bouclier tarifaire, avec une hausse de 15 % annoncée pour janvier 2023, tout en gardant un niveau soutenable en particulier pour les ménages les plus modestes.

La contrepartie à cette hausse est donc une amplification du chèque énergie, qui permet d'aider financièrement les ménages les plus précaires. L'AFG soutient la volonté du gouvernement d'élargir l'assiette des bénéficiaires pour toucher davantage de ménages et d'augmenter le montant du chèque de sorte à ce qu'il couvre environ un tiers de la facture des ménages concernés.

À ce stade, ces évolutions ne concernent toutefois que l'année 2022, sans visibilité pour la suite. L'AFG appelle à ce que le relèvement du montant du chèque soit pérennisé, pour conserver une aide couvrant environ un tiers de la facture. Le fonctionnement global du dispositif mérite quant à lui une réflexion approfondie, relative notamment à la cible des bénéficiaires et la problématique du taux de non-recours (environ 15 % des ménages éligibles n'utilisent pas cette aide).

**Proposition** : Pérenniser en 2023 les mesures de renforcement du niveau du chèque énergie et ouvrir une réflexion de fond sur une refonte du dispositif et de la cible des bénéficiaires

Un enjeu particulier pour 2023 concerne l'extinction programmée des tarifs réglementés au 30 juin prochain. Après cette date, il est prévu la mise en place par la CRE d'un prix de référence servant de repère pour l'ensemble des acteurs, dont la formule de calcul reste à déterminer. Cet élément sera particulièrement nécessaire dans la mesure où le bouclier tarifaire dans sa forme actuelle incite les consommateurs à souscrire à des offres dont le niveau est indexé sur le niveau des TRV d'Engie<sup>5</sup> qui constituent donc une référence importante pour tout le marché.

<sup>5</sup> Par opposition à des offres à prix fixe ou des offres ayant des modalités d'indexation différentes de celles du TRV d'Engie

L'AFG appelle à ce qu'une consultation soit lancée rapidement sur les modalités de définition d'un indice de prix de référence pour 2023, afin de donner la visibilité nécessaire à tous les acteurs dans le contexte de l'extinction des TRV gaz.

Enfin, l'AFG attire l'attention sur la nécessité d'accompagner également les 20 % de la population française réside dans une des 25 000 communes qui ne sont pas raccordées au réseau de gaz naturel. Ces ménages recourent à différentes formes d'énergie pour se chauffer, dont les énergies hors réseaux (fioul, bois et propane) qui ne bénéficient pas de bouclier tarifaire. Le chèque exceptionnel prévu par le gouvernement vise à ce stade uniquement les ménages se chauffant au fioul, à l'exclusion des autres qui ne bénéficient donc d'aucun accompagnement particulier.

Proposition : Élargir le bénéfice du chèque énergie exceptionnel « fioul » à l'ensemble des énergies hors réseau – fioul, bois et propane - pour les ménages résidant sur une commune non raccordée au réseau de gaz naturel.

### **c. Favoriser l'usage des gaz renouvelables et leur adoption par les consommateurs par des mesures fiscales adaptées**

Le biométhane constitue une solution mature et immédiatement déployable pour répondre aux impératifs du moment : productible sur notre territoire, il permet de réduire la dépendance énergétique de la France et d'accroître ainsi sa sécurité d'approvisionnement ; largement décarboné, il limite les émissions de CO<sub>2</sub> de la France ; moins sensible aux instabilités géopolitiques que les énergies fossiles, il permet de réduire la volatilité des prix pour les consommateurs, tout en participant au dynamisme économique des territoires favorable à l'emploi. En complément du biométhane en réseau, le biopropane, produit à partir de déchets industriels recyclés et d'huiles végétales locales, présente des performances énergétiques et des usages identiques à celles du propane standard (carburant, chauffage, eau chaude sanitaire...) et améliore très significativement ses performances environnementales. Son facteur d'émissions s'élève ainsi à 74 g CO<sub>2</sub>/KWh<sub>PCI</sub><sup>6</sup>, soit une réduction des émissions de 73 % par rapport aux gaz liquides traditionnels.

Les gaz renouvelables constituent donc une énergie vertueuse et locale qui est pourtant pénalisée par une fiscalité qui ne tient pas compte de ses externalités positives, ce qui décourage les consommateurs et freine le développement des filières.

Un allègement de la fiscalité sur la consommation du biométhane et du biopropane permettrait d'accélérer son appropriation par les ménages, en accord avec leur soutien grandissant pour les productions énergétiques locales. Concernant le biométhane la piste sur l'exonération de TICGN, que de nombreux acteurs appellent de leurs vœux, est toujours attendue. Dès lors, d'autres mesures fiscales doivent être envisagées, en cohérence avec les

<sup>6</sup> Selon la Base carbone de l'Ademe

évolutions récentes de la directive TVA au niveau européen qui autorise désormais les États membres à appliquer une fiscalité réduite au biogaz.

À l’image des mesures en vigueur depuis 2006 sur les réseaux de chaleur, l’application d’un taux réduit de TVA à 5,5 % pourrait utilement être étendue au biogaz, pour les offres de fourniture de gaz contenant au minimum 50 % de biométhane ou de biopropane.

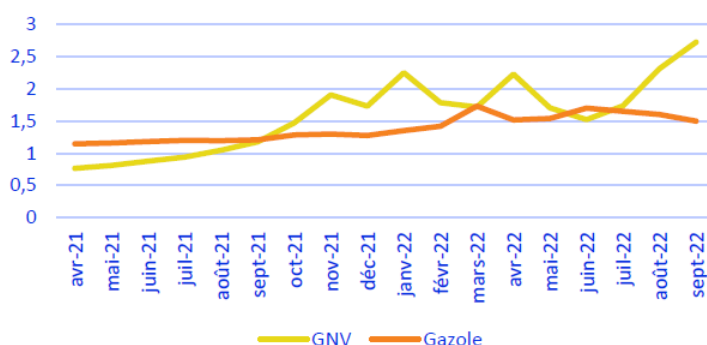
**Proposition :** Mettre en place un taux de TVA réduit pour les offres de fourniture de gaz contenant 50 % de biométhane ou 50 % de biopropane.

#### d. Le gaz carburant : un contexte économique à améliorer pour favoriser une solution d’avenir

Depuis 2014, le GNV et le bioGNV font la preuve de leurs qualités opérationnelles dans la transition énergétique du transport routier de marchandises et de voyageurs. Cette filière permet la décarbonation progressive de ces secteurs et une amélioration de la qualité de l’air. Ce sont aujourd’hui plus de 15 000 poids lourds qui roulent au GNV/bioGNV (versus 4 000 en 2014) ; selon son plan de développement, la filière vise 20 % du parc de poids lourds alimenté en 100 % bioGNV à l’horizon 2033<sup>7</sup>.

Aujourd’hui, le GNV/bioGNV continue pourtant de subir de manière plus intense que le gazole la crise énergétique. En effet, le dispositif de remise carburant n’a pas suffisamment pris en compte la forte hausse du GNV. Depuis janvier 2022, le prix du GNV est en moyenne supérieur de 45 c€ au prix du gazole, remises déduites et après récupération partielle de TICPE gazole. Or, pour avoir un TCO<sup>8</sup> proche de celui du diesel, le GNV doit être 20 c€ moins cher que le gazole pour absorber le surcoût du véhicule lourd à l’achat.

**Evolution des prix HTVA en € du kg de GNV et du litre de Gazole (avec ristourne)**



Source : AFGNV d’après GRDF

<sup>7</sup> Pour mémoire, en cycle de vie, le bioGNV décarbore aussi efficacement la mobilité que l’électricité d’origine française.

<sup>8</sup> Total cost of ownership

La situation économique actuelle pèse lourdement sur le compte d'exploitation des entreprises de transport qui ont opté pour une énergie plus vertueuse et qui sont aujourd'hui contraintes de revenir au diesel. Des entreprises et des collectivités qui ont fait le choix de ce carburant sont contraintes d'arrêter l'exploitation de leurs véhicules GNV pour leur substituer des véhicules diesels de leur parc. Ce différentiel de compétitivité a par ailleurs un impact immédiat sur les commandes de poids lourd (certains constructeurs constatent une baisse de 80 % des commandes pour camions GNV) et plus globalement sur tout l'écosystème (limitation des trajets des flottes de véhicules GNV, ralentissement du développement de nouvelles stations). C'est donc la dynamique positive enclenchée par la filière qui est à risque si des mesures appropriées ne sont pas mises en place.

Proposition : Mettre en place un dispositif d'aide au GNV qui favorise cette énergie à hauteur de ses bénéfices environnementaux et qui permette de préserver le développement de la filière